

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 50 (1979)

**Heft:** 9: L'énergie : problème complexe et capital

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pose dans un contexte mondial, pour ne pas dire planétaire. Il appartient donc logiquement à la Confédération d'en assumer la responsabilité.

Pour ce qui est des autres arguments, il en va de la cohérence de la politique énergétique, que l'on imagine difficilement à partir de 26 approches cantonales. S'ajoutent à cet aspect les difficultés de financement auxquelles se heurteraient les cantons. Un dernier argument tient enfin au partage actuel des compétences qui réserve à la Confédération la gestion du dossier nucléaire, sans la doter pour autant de compétences dans le domaine de la promotion d'alternatives. Une situation politique difficile et nuisible au climat civique en résulte.

L'extraordinaire facilité du recours au pétrole appartient à une époque révolue. Nous devons nous habituer dès à présent à l'idée qu'il ne sera plus possible, à l'avenir, de soutenir la croissance économique et le progrès technique par le recours exponentiellement croissant à des ressources non renouvelables, dont le prix relatif ne cesse de baisser. Il faudra par conséquent imaginer de nouvelles solutions qui s'inscrivent dans le cadre d'une véritable politique de l'énergie. Un article constitutionnel en représente une toute première étape sur cette nouvelle voie.

**Administration de l'ADIJ et rédaction  
des « Intérêts de nos régions »**

Rue du Château 2, case postale 344  
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteur responsable :  
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire :  
Françoise Baumgartner, Moutier

Abonnement annuel : Fr. 25.—  
Prix du numéro : Fr. 2.50  
Caisse : CCP 25 - 2086

**ORGANES DE L'ADIJ**

**Direction**

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier  
☎ bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire : Françoise Baumgartner, 2740 Moutier  
☎ 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45  
Jean Jobé, 2900 Porrentruy ☎ 066 66 17 77  
Marcel Houlmann, 2515 Prêles  
☎ 038 51 31 21  
François Lachat, 2900 Porrentruy  
☎ 066 22 67 57